COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Strasbourg, le 14 février 1997
tn 8585.97
s:/nm97/docs/fan7.97

AS/NM (1997) 7

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS EUROPEENS NON MEMBRES

La situation en Abkhazie

Communication des autorités abkhazes

Questions 1 et 2: Pensez-vous qu'une fédération Géorgie/Abkhazie puisse être la solution au conflit qui oppose Tbilissi et Soukhoumi? + Question sur la déclaration faite par Mme Gogoberidze à Strasbourg.

La Géorgie et l'Abkhazie évoquent toutes deux le principe d'un Etat commun. Mais il se peut que la Géorgie souhaite rétablir la situation qui prévalait en Abkhazie avant la dissolution de l'Union soviétique. A cette époque, l'Abkhazie était une république autonome dotée de tous les attributs formels d'un Etat (drapeau et autres emblèmes nationaux, conseil des ministres, parlement, etc.), sans être pour autant vraiment souveraine, car tous ces éléments étaient en réalité purement ornementaux, comme tous les autres attributs officiels du système démocratique de l'Union soviétique. Sur les plans politique, économique et même culturel, l'Abkhazie était directement et très strictement subordonnée à Tbilissi et, par le biais de la capitale géorgienne, à Moscou (double dépendance). Six pour cent du revenu national de l'Abkhazie restait sur place, tandis que le reste devait revenir à Tbilissi. Tbilissi pouvait démettre tout ministre ou responsable du Parti montrant des signes de désobéissance. Les postes clés de la police de Soukhoumi, du KGB, du Ministère de l'Intérieur, de la poste ou encore du chemin de fer étaient occupés par des Géorgiens de souche, souvent envoyés par la Géorgie elle-même. On envoyait des milliers de Géorgiens se réinstaller en Abkhazie pour réduire encore la proportion d'Abkhazes dans la population de la république. L'ensemble de la presse et des

ouvrages spécialisés sur l'histoire, la langue ou la littérature devaient être soumis à la censure à Tbilissi. Ainsi, bien qu'elle disposât de tous les attributs formels d'un Etat politiquement autonome, l'Abkhazie ne se distinguait guère d'un "rayon" (unité administrative) ordinaire de la Géorgie. Tel était le genre d'autonomie que Tbilissi accordait aux Abkhazes.

Il reste que l'Abkhazie est toujours considérée par les autorités de Tbilissi comme une république autonome, c'est-à-dire un ETAT. Il ne peut y avoir de débat quelconque sur l'ATTRIBUTION aux Abkhazes d'une forme d'autonomie politique, puisqu'ils possédaient cette autonomie AVANT la guerre avec la Géorgie et qu'ils la possèdent AUJOURD'HUI, et que la Géorgie ne doute nullement de l'existence formelle d'un Etat abkhaze doté de tous les attributs. Telle est ma réponse à la déclaration de Mme Gogoberidze. Il est étonnant que l'on puisse déclarer que la Géorgie est prête à ACCORDER à l'Abkhazie le plus haut (?) degré d'autonomie et à lui permettre de disposer d'emblèmes nationaux, d'un parlement, etc., car depuis 1920 nous possédons toutes ces institutions, que la Géorgie n'a jamais supprimées officiellement. Ce que la Géorgie désapprouve, c'est la composition - notamment ethnique - des organes existants, mais c'est là une autre question.

La seule et véritable question qui se pose est celle-ci: quel degré de SOUVERAINETE INTERIEURE la République de Géorgie est-elle prête à accepter et à reconnaître officiellement EN SON SEIN - avec les garanties nécessaires et des garants internationaux - pour l'Etat abkhaze, dont on a reconnu l'existence *de facto* et *de jure* ?

A mon sens, il existe au moins deux éléments essentiels qui militent en faveur d'une fédération géorgienne/abkhaze.

Il est clair que dans l'idéal, la Géorgie ne souhaite nullement que les Abkhazes, les Ossètes et les Adjars soient autonomes sur le plan politique. Mais nous avons tous vu ce qui s'est passé lorsque l'on a essayé de supprimer les autonomies pour créer un Etat géorgien unitaire. La Géorgie, qui compte 30% de non Géorgiens et redoute le réveil des identités ethniques mingrèle et svane - par opposition à l'identité géorgienne officiellement imposée -, qui a perdu la guerre contre l'Ossétie du Sud et contre l'Abkhazie et ne contrôle plus l'Adjarie, qui est très faible sur les plans économique et militaire, qui n'a aucun véritable "satellite" - Etat ou groupe d'Etats - à l'extérieur, la Géorgie donc, a fini par comprendre qu'à l'heure actuelle, la création d'un Etat géorgien unitaire tenait de l'utopie. Aussi RECONNAÎT-elle l'autonomie politique de l'Abkhazie en dépit des sentiments qui l'animent et de l'opposition nationaliste qui existe en son sein.

Pour sa part, il est clair que l'Abkhazie souhaiterait dans l'idéal être un Etat indépendant, ce qu'elle fut à maintes reprises (voir ci-après), ou bien rejoindre les républiques du Caucase du Nord - dont les populations se rapprochent ethniquement et culturellement - dans le cadre d'une Confédération du Caucase du Nord (ce qui s'est déjà produit - voir ci-après). Or, les républiques du Caucase du Nord ne sont ni libres ni indépendantes, puisqu'elles font partie de la Fédération de Russie (l'avenir montrera ce qu'il adviendra de la Tchétchénie). La Géorgie, la Fédération de Russie, la Turquie, l'Iran, l'Europe, les Etats-unis, les Nations Unies et l'Union européenne, officiellement pro-géorgiens, ne sont guère disposés à reconnaître l'Abkhazie comme un Etat indépendant. C'est pourquoi celle-ci doit pour l'heure oublier l'idée d'une indépendance totale et trouver une manière de coexister avec la Géorgie dans le cadre d'une fédération ou d'une confédération.

Nous en arrivons donc à un certain nombre de points essentiels sur lesquels les deux parties sont prêtes à transiger.

(1) D'ores et déjà, la Géorgie reconnaît l'existence de la République abkhaze et accepte de lui accorder une grande autonomie politique dans le cadre d'un Etat commun.

(2) L'Abkhazie ne s'est pas proclamée indépendante à l'égard de la Géorgie et accepte l'idée de former avec celle-ci un seul Etat. L'Abkhazie a récemment fait une autre concession dans cette direction en acceptant l'idée de former avec la Géorgie un seul Etat (et non une confédération souple réunissant deux Etats) dirigé par un président unique; elle pose toutefois la condition que la république abkhaze ait les mêmes droits que la république géorgienne (comme ce fut le cas de 1921 à 1931 - voir ci-après). L'Abkhazie accepterait de partager les responsabilités avec la Géorgie en ce qui concerne la politique étrangère, les relations économiques avec les autres pays, le système budgétaire et fiscal, le contrôle des frontières, les télécommunications, les réseaux routiers, etc. D'autres accords seraient possibles dans ce sens.

Les éléments de départ sont donc très positifs, et en tout cas plus favorables que dans les cas de la Tchétchénie ou du Nord de Chypre, et assez semblables à ceux de la Bosnie.

Il reste que l'Abkhazie n'acceptera en aucun cas la réduction de son niveau actuel de souveraineté intérieure. L'Abkhazie propose une formule parfaitement adaptée à la Tchétchénie, à la Bosnie ou encore à Chypre, à savoir une combinaison entre des éléments de la FEDERATION et des éléments de la CONFEDERATION: certaines fonctions clés seraient déléguées à des organes (fédératifs) centraux, mais on maintiendrait une très forte souveraineté intérieure (indépendance) en ce qui concerne l'activité des parlements et des ministères, ainsi que les politiques économiques et culturelles. Lorsque la Géorgie acceptera cette formule - et je ne vois pas comment elle ne pourrait ne pas le faire, tôt ou tard -, on pourra dire que le conflit est résolu. La Géorgie préserverait l'intégrité de son territoire, dont les frontières sont reconnues au niveau international, tandis que l'Abkhazie conserverait l'intégralité de sa souveraineté intérieure. La seule question qui se pose désormais est celle-ci: quand cette solution deviendra-t-elle réalité ?

Si elle s'impose, cette formule sera en principe un pas en avant vers une intégration plus étroite des deux entités étatiques, aussi étroite qu'elles pourront le souhaiter une fois les tensions apaisées; de plus, les deux entités se rapprocheront dans la quête de la prospérité économique.

Question: A quelle époque exactement, dans les années 20, l'Abkhazie fut-elle un Etat indépendant?

Voici la liste chronologique des changements survenus au fil de l'histoire dans le statut de l'Abkhazie:

- VIIIe s. - Xe s.: Royaume abkhaze;

- XIe s. - XIIIe s.: Royaume uni abkhaze-géorgien;

- XIIIe s. - 1864: principauté abkhaze indépendante;

- 1918: l'Abkhazie devient membre de la République du Caucase du Nord (dont l'existence est proclamée le 11 mai 1918).

Plus tard, le Caucase du Nord est occupé par la Russie communiste; du 17 au 19 juin 1918, la Géorgie occupe l'Abkhazie et arrête les députés du Conseil national abkhaze, ce qui soulève les protestations de l'état-major britannique en Transcaucasie; Lord Curzon et le général Denikine préconisent la création d'une Abkhazie neutre et indépendante entre la Russie, la Géorgie et la Turquie;

- 31 mars 1921: l'Abkhazie est proclamée République socialiste soviétique indépendante;

- 21 mai 1921: la Géorgie soviétique reconnaît l'indépendance de l'Abkhazie par le biais de sa déclaration officielle "sur l'indépendance de la République socialiste soviétique d'Abkhazie";

- 16 décembre 1921: sous la pression des bolcheviks géorgiens Staline, Orjonikidze, etc., l'Abkhazie signe un traité d'union entre les républiques socialistes soviétiques d'Abkhazie et de Géorgie, qui affirme le principe de l'égalité entre les deux républiques de la fédération;

- décembre 1922: N.N. Akirtava, ambassadeur de l'Abkhazie en Russie, appose sa signature, au nom de la République socialiste soviétique d'Abkhazie, au bas de la déclaration sur la création de l'Union des Républiques socialistes soviétiques;

- 1931: sous la pression de Staline, l'Abkhazie est rabaissée au statut de République autonome au sein de la République socialiste soviétique de Géorgie; elle conserve néanmoins tous les attributs formels de l'Etat (emblèmes nationaux, parlement, conseil des ministres, etc.);

- 1936: le dirigeant abkhaze Nestor Lakoba est tué à Tbilissi par Beria. Cet épisode marque la fin de la république abkhaze réellement souveraine et le début de la "géorgianisation" de l'Abkhazie. Presque tous les intellectuels abkhazes sont arrêtés et tués, et la langue abkhaze est bannie de l'usage officiel et de l'éducation. La langue géorgienne, inconnue des Abkhazes, est imposée dans les écoles, et des dizaines de milliers de paysans géorgiens sont envoyés en Abkhazie pour réduire la proportion d'Abkhazes dans la population de la république.

Question: Quelle est la position de l'Abkhazie concernant le retour des 200 000 réfugiés qui ont quitté l'Abkhazie lors du récent conflit?

Avant la guerre, d'après le recensement officiel de 1989, l'Abkhazie comptait environ 246 000 Géorgiens de souche. Depuis la conclusion d'un accord sur le retour progressif des réfugiés (4 avril 1994), et de source abkhaze, plus de 60 000 réfugiés géorgiens sont déjà retournés dans la région de Gali, en Abkhazie, et l'on estime à environ 100 000 le nombre total de Géorgiens actuellement en Abkhazie. Il est à noter que les réfugiés géorgiens peuvent librement circuler entre l'Abkhazie et la Géorgie et traverser le fleuve Ingouri. Comme elles bénéficient de l'aide humanitaire du côté géorgien de la frontière, ces personnes sont en fait enregistrées des deux côtés et continuent d'être comptabilisées par la Géorgie et le HCR parmi les personnes dont la Géorgie accuse l'Abkhazie de refuser le retour. Le HCR refuse d'enregistrer ces personnes lorsqu'elles

arrivent en Abkhazie, car leur retour se fait en marge du programme officiel de rapatriement; aussi les autorités abkhazes doivent-elles les recenser de manière indépendante. Bien qu'elle connaisse la situation, l'ONU préfère suivre la Géorgie et continuer de condamner l'Abkhazie sous prétexte qu'elle empêche des milliers de Géorgiens de rentrer chez eux, alors que ceux-ci regagnent leurs foyers librement et en grand nombre sans être enregistrés par le HCR. Il s'agit à mon sens d'un jeu politique joué par la Géorgie. Les Nations Unies et divers Etats accordent à la Géorgie un soutien politique, et surtout une aide financière considérable au titre de l'aide aux réfugiés; or la Géorgie avance au sujet des réfugiés des chiffres atteignant quelquefois 300 000, voire 350 000 personnes (alors qu'avant le conflit, on estimait à 246 000 le nombre total de Géorgiens en Abkhazie!), chiffres qui sont admis sans réserve par l'ONU et d'autres organisations internationales, et apparaissent dans toutes sortes de condamnations adressées à l'Abkhazie.

A mon sens, le retour de quelque 90 000 Géorgiens de la région de Gali (qui en fait sont presque tous mingrèles) ne pose pas de réel problème; du reste, environ 70% d'entre eux sont déjà rentrés. Mais en ce qui concerne le retour des 146 000 autres Géorgiens, nul ne peut dire quand il aura lieu. Tout d'abord, des milliers d'entre eux vivent actuellement en Géorgie, en Russie, en Ukraine ou à l'ouest, et ne souhaitent peut-être pas rentrer chez eux parce qu'ils ont atteint une certaine prospérité économique dans leur nouvel environnement. En revanche, des milliers de personnes sont prêtes à rentrer, mais SEULEMENT à condition que l'Abkhazie soit à nouveau totalement contrôlée par la Géorgie. Quand cette condition sera-t-elle remplie? Par conséquent, même lorsqu'ils y sont autorisés, de nombreux réfugiés ne souhaitent pas forcément rentrer. Une très large part de la population géorgienne adulte masculine d'Abkhazie (sauf, en partie, dans la région de Gali) a rejoint les formations militaires géorgiennes pour se battre contre l'Abkhazie. Ces personnes ne seraient pas autorisées à rentrer (comme précisé dans les documents signés), et si elles revenaient néanmoins, elles s'exposeraient à des poursuites pénales, car nombre d'entre elles ont commis des atrocités à l'encontre des populations civiles abkhaze, arménienne et grecque lorsque la Georgie occupait certaines régions de l'Abkhazie.

Evoquons un dernier problème. Tous les gouvernements géorgiens, à commencer par celui de Beria, ont voulu établir en Abkhazie une prépondérance démographique géorgienne en y réinstallant plusieurs milliers de Géorgiens. Du reste, c'est exactement ce que les Chinois font actuellement au Tibet, où ils réinstallent des dizaines de milliers de Chinois de souche (ce qui a indigné la communauté internationale), et c'est également ce que firent les Russes dans les anciennes républiques soviétiques baltes, où ils réinstallèrent des dizaines de milliers de Russes de souche.

En Abkhazie, cet objectif a été atteint à l'époque soviétique, où cette politique de réinstallation imposée par Tbilissi a finalement réduit les Abkhazes à une minorité sur leur propre territoire. Aujourd'hui, la grande supériorité numérique des Géorgiens peut à nouveau servir de facteur interne de déstabilisation risquant d'amener des violences interethniques et, par conséquent, de donner à la Géorgie un prétexte valable pour intervenir militairement, ce qui signifierait bien évidemment une nouvelle guerre. Cette question est vraiment très délicate. Tant qu'aucun règlement politique ne sera intervenu entre l'Abkhazie et la Géorgie, je crains qu'il n'y ait pas lieu d'attendre de gros progrès en ce qui concerne le retour des 146 000 Géorgiens restants.

Question: Quelle est la position de l'Abkhazie au sujet de la force de maintien de la paix déployée le long du fleuve Ingouri?

L'Abkhazie est très satisfaite du rôle que jouent la force de maintien de la paix et les observateurs militaires internationaux de l'ONU sur son territoire. Leur mandat consiste à répartir les forces abkhazes et géorgiennes le long de la frontière tracée par le fleuve Ingouri et à empêcher la reprise des hostilités. Il s'acquittent de façon concluante de cette mission cruciale. La Géorgie ne cesse de demander la modification du mandat de la force de maintien de la paix et l'élargissement de son action à l'ensemble du territoire abkhaze. L'Abkhazie s'oppose à toute modification unilatérale du mandat, et assimilerait un tel élargissement à une occupation.

J'espère avoir répondu à vos questions de façon relativement satisfaisante. Je me suis efforcé non seulement d'exposer la position officielle de l'Abkhazie, mais aussi d'expliquer les raisons sous-jacentes à certaines attitudes.